

CONTRAT DE CESSIION DE PRESTATION ARTISTIQUE SEMI LIVE ET D'EXPLOITATION DE DROIT À L'IMAGE



ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

1. L'ORGANISATEUR

Nom / Raison sociale : _____

Forme juridique : _____

Siège social : _____

RCCM / ID NAT : _____

Représenté par : _____

Qualité : _____

Ci-après dénommé « L'Organisateur »

ET

2. L'ARTISTE

Nom de scène : YUMA

Représenté par : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Ci-après dénommé « L'Artiste »

PRÉAMBULE

L'Organisateur souhaite programmer l'Artiste dans le cadre d'un showcase promotionnel ou événementiel.
L'Artiste accepte d'assurer cette prestation dans les conditions strictement définies par le présent contrat.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet la prestation scénique de l'Artiste dans le cadre d'un showcase, incluant une cession limitée de droit de représentation.

ARTICLE 2 : CARACTÉRISTIQUES DE LA PRESTATION

* Type : Showcase (playback, semi-live ou live léger)

* Artiste : YUMA

* Durée minimale : 45 minutes

* Date : _____

* Lieu : _____

Toute modification devra être validée par écrit.

ARTICLE 3 : CACHET – RÉMUNÉRATION

Le cachet forfaitaire de l'Artiste est fixé à : 5 000 USD (deux mille cinq cents dollars américains)
Ce montant est net, ferme et non révisable.

3.1 Modalités de paiement

Première tranche (acompte) : 3000 USD

- payable plusieurs semaines avant la prestation
- condition de réservation ferme

Deuxième tranche (solde) : 2000 USD

- payable avant la montée de l'Artiste sur scène

3.2 Clause essentielle

Le paiement intégral du cachet est une condition essentielle.

À défaut de règlement du solde avant la montée sur scène : l'Artiste se réserve le droit de ne pas se produire, sans remboursement de l'acompte et pourra réclamer des dommages et intérêts

ARTICLE 4 : FRAIS ET LOGISTIQUE

À la charge exclusive de l'Organisateur au cas où la prestation se déroule dehors du pays ou de la ville de résidence de l'artiste :

- * Transport de l'Artiste (aller/retour)
- * Hébergement si nécessaire
- * Restauration
- * Logistique technique minimale (son, micro, DJ si requis)
- * Sécurité

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'Organisateur s'engage à :

- * Garantir les conditions techniques nécessaires au bon déroulement du showcase
- * Assurer la sécurité de l'Artiste et de son entourage
- * Respecter les horaires et conditions convenues
- * Ne pas modifier la nature de la prestation sans accord écrit

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE L'ARTISTE

L'Artiste s'engage à :

- * Fournir une prestation professionnelle conforme aux standards du showcase
- * Respecter les engagements de présence et de performance
- * Être disponible dans les délais convenus

ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE

7.1 Autorisation

L'Artiste autorise l'Organisateur à capter son image (photo/vidéo) uniquement à des fins promotionnelles liées à l'événement.

7.2 Interdictions

Toute exploitation commerciale, monétisation, diffusion télévisée ou digitale, ou cession à des tiers est strictement interdite sans accord écrit préalable de l'Artiste.

7.3 Propriété

Les droits d'image, droits voisins et toute exploitation artistique restent la propriété exclusive de l'Artiste.

ARTICLE 8 : ANNULATION

8.1 Par l'Organisateur

- * L'acompte reste acquis à l'Artiste
- * En cas d'annulation tardive (moins de 3 jours), le paiement total pourra être exigé

8.2 Par l'Artiste

En cas de force majeure, l'Artiste pourra annuler sans pénalité avec remboursement de l'acompte.

ARTICLE 9 : FORCE MAJEURE

Les parties ne pourront être tenues responsables en cas d'événement imprévisible et indépendant de leur volonté.

ARTICLE 10 : PROTECTION DE L'IMAGE ET DE LA RÉPUTATION

Toute atteinte à l'image ou à la réputation de l'Artiste pourra entraîner la résiliation immédiate du contrat aux torts de l'Organisateur.

ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE

Le présent contrat est régi par le droit applicable en République Démocratique du Congo.
Tout litige sera soumis aux juridictions compétentes après tentative de règlement amiable.

ARTICLE 12 : INTÉGRALITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties.

SIGNATURES

Fait à : Kinshasa

Le : / /2026

L'Organisateur

Nom : _____

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé")

L'Artiste / Représentant

Nom : MANI LOKO

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé")

